

CONGRES de l'UNION DÉPARTEMENTALE des SYNDICATS CGT du CHER

Mardi 20 Novembre 2007
et
Mercredi 21 Novembre 2007
de 8 h 30 à 17 h 30

Centre Louis Aragon
70 Avenue Gabriel Dordain
à ST-FLORENT sur CHER

Avec la participation de Francine BLANCHE
Membre du Bureau Confédéral

et de Caroline COSETTE
Conseillère à l'Espace Organisation et Vie Syndicale
Confédéral.

Ordre du jour :

- ▶ La politique revendicative.
- ▶ La syndicalisation et la vie syndicale.
- ▶ Immigration, racisme et nouvelles solidarités.
- ▶ Election de la Commission Exécutive et du Bureau de l'Union Départementale.

Sommaire :

P 2 à 8 : Trois résolutions à débattre :

La politique revendicative

La syndicalisation

Immigration, racisme

P. 9 & 10 : Les luttes sociales de 68.

P. 11 : Tract action du 18 octobre.

P. 12 : Formation syndicale

Appel de la Commission Financière UD.

1/2 journée étude harcèlement et débat.

Dates à retenir

JEUDI 18 OCTOBRE 07

**RASSEMBLEMENTS à
BOURGES**

10 h 30 - Place Séraucourt

VIERZON

10 h 30 - Forum République

ST-AMAND

10 h 30 - Rond Point des Fusillés

ST-FLORENT

10 h 30 - Place de la République

13 & 14 Novembre 07
Conférence Nationale des UL

PROJET DE RESOLUTION SUR QUELQUES REPERES REVENDICATIFS

*Ce projet de résolution n'a pas la prétention de reprendre l'ensemble des repères revendicatifs adoptés par le Comité Confédéral National du 31 mai 2007 et parus dans le supplément du **Peuple 1649** du 20 juin 2007 ; tout au plus, il précisera et mettra en débat quelques points, y compris sur notre politique revendicative territoriale.*

I – Contrôler l'attribution des fonds publics pour l'emploi

- **Les exonérations sociales** dont bénéficient les entreprises se montent à plus de 20 milliards d'euros chaque année. Elles sont compensées à 85% par le budget de l'état.

L'emploi créé ou maintenu est évalué, selon les estimations les plus optimistes, à 300 000.

C'est extrêmement faible, cela confirme notre analyse :

Les politiques successives d'exonérations de cotisations, sont autant d'échecs pour l'emploi.

Le coût moyen d'un emploi créé ou maintenu, s'élève à 5.500 € mensuels, (soit 5 fois le SMIC !) alors que les salariés concernés occupent souvent des emplois précaires rémunérés au minimum.

- **Les subventions versées par les collectivités territoriales** (Département, Région, Etat) doivent servir à créer des emplois.

Le dernier bilan du comité de site du 9 mars 2007 nous indique que sur **58 entreprises aidées par des fonds publics** atteignant **5.280.000 €** et pour un objectif de **1034 emplois programmés**, le bilan au 31/12/2006 est de **370 emplois créés.....**

L'octroi de ces subventions doit donc être subordonné à l'établissement de contrats, chiffrés en terme de création d'emplois. **Ils stipuleront l'exigence du respect absolu de la législation sociale française, la reconnaissance et le développement du droit syndical, la démocratie sociale.**

Des commissions **de suivi régulier** et de contrôle de ces fonds publics doivent être mises en place

Elles doivent être composées de membres des collectivités qui octroient les aides et des syndicats de salariés et d'employeurs représentatives.

Un bilan annuel des aides, devra être présenté à ces commissions.

Elles auront la faculté de réclamer le remboursement des aides si l'une des conditions n'est pas respectée.

II – Une véritable Sécurité Sociale Professionnelle

L'objectif de la CGT, est d'obtenir **pour tous les salariés**, des garanties sociales nouvelles avec une véritable **sécurité sociale professionnelle** qui leur garantisse la pérennité du contrat de travail et constituant **une alternative aux licenciements et à la précarité.**

Obtention de droits, transférables d'une entreprise à une autre pour éviter les ruptures de contrat de travail, la déqualification et la dévalorisation des acquis professionnels.

Rétablissement et amélioration des articles de la loi de modernisation sociale, concernant les procédures de licenciements collectifs.

- **Restriction** de la définition du licenciement économique limitée aux difficultés économiques graves ou à des

transformations technologiques avérées, mettant en cause la survie de l'entreprise.

- **Renforcement** des attributions normales du CE, en amont de toute décision de l'employeur par un droit d'alerte et un droit de veto suspensif face à un plan de restructuration, de délocalisation ou de fermeture de site.

- **Le contrat de travail et la rémunération doivent être maintenus tant qu'un reclassement n'est pas effectif.**

- **Pour les licenciements individuels**, nous proposons que soit renversée la charge de la preuve : tout salarié qui conteste son licenciement doit bénéficier du maintien de son contrat de travail tant que la procédure de contestation n'est pas éteinte.

III – La question des libertés syndicales

Le dossier des **discriminations syndicales** et de l'atteinte aux libertés syndicales, à la liberté de se syndiquer, doit être pris en compte dans toutes nos organisations. **Il est inadmissible que les militants CGT et les salariés qui luttent soient harcelés, discriminés, humiliés.**

Face à cette inacceptable situation, nous devons nous donner les moyens d'aider nos camarades à remplir **leurs**

mandats sans entrave à leur liberté. Il faut établir un rapport de forces favorable, utiliser les recours juridiques, conquérir des droits nouveaux pour les salariés et les représentants du personnel et permettre ainsi de combattre ces injustices. L'éradication collective de ces atteintes aux libertés doit nous permettre une meilleure syndicalisation.

IV – Des droits syndicaux nouveaux pour les salariés, les syndiqués et militants

- Des heures d'informations mensuelles rémunérées comme temps de travail effectif doivent être accordées à tous les salariés.
- Les bureaux syndicaux doivent être reconnus à l'entreprise et disposer de temps rémunéré pour exercer leurs activités.

- Les moyens d'investigations et d'intervention de l'inspection du travail doivent être renforcés.

- Des droits à une véritable formation syndicale, sur le temps de travail, rémunérée intégralement par l'employeur **doivent être instaurés dans toutes les entreprises.**

V – Salaires et pouvoir d'achat

La stagnation des salaires ou la faiblesse des augmentations qui ne compensent pas la hausse des prix (qui n'est pas générée seulement par le passage à l'euro) provoquent une **baisse importante du pouvoir d'achat.**

L'envolée des bénéfices des entreprises et des revenus issus des placements boursiers démonte l'alibi patronal qui justifie la hausse des prix par le passage à la monnaie unique.

Le chantage aux délocalisations résulte des exigences des actionnaires et non du soi-disant **coût des 35 heures**. Les velléités **patronales et du gouvernement** d'augmenter la durée du travail à 40 heures sans revalorisation des salaires sont intolérables et inacceptables.

L'augmentation des salaires et du pouvoir d'achat répond aux besoins de consommation des salariés, génère **de la croissance et de l'emploi, des revenus pour notre système de soins et de retraite, contrairement aux allègements de cotisations patronales.**

La seule solution c'est de mener des luttes fortes pour de réelles augmentations de salaires, pour que le **SMIC soit la référence minimum pour l'ensemble des salariés actifs, retraités, précaires et ceux qui subissent le temps partiel imposé, les privés d'emploi.**

Revendiquons un **SMIC à 1.500 € bruts, point de départ de toute grille de salaires et de traitements** et un statut du salarié pour éviter le dumping social et la concurrence sur le dos des salariés de notre pays.

VI – La formation professionnelle

- . Le patronat a **fait main basse sur la formation** pour gérer ses propres priorités : **formation de courte durée** qui débouche sur des emplois précaires et **formation à l'idéologie de l'entreprise**. Le gaspillage est considérable.
- **Le statut du salarié** accompagné d'une formation professionnelle continue sur toute la vie des salariés en période de chômage ou de travail doit permettre d'acquérir

des **niveaux de qualifications élevés débouchant sur de vrais emplois, des postes et carrières élevés.**

- La formation professionnelle doit surtout être orientée par le choix des salariés en tenant compte de leurs aspirations.
- **Les salariés doivent investir ce secteur afin que tout cet argent de la formation soit employé pour de vraies formations, qualifiantes, débouchant sur de vrais emplois et des rémunérations correspondantes.**

VII – L'Education

Dans la perspective d'une société fondée sur la démocratie, la justice sociale et le respect des valeurs humanistes s'appuyant notamment sur la déclaration universelle des droits de l'Homme et la déclaration des droits de l'enfant, l'école doit se fixer **comme ambition le développement des potentialités et l'émancipation de tous les jeunes qui lui sont confiés contribuant ainsi à une future insertion professionnelle et sociale.**

L'école laïque est un lieu de transmission et de construction des savoirs et des raisonnements. Elle est également un lieu de socialisation, d'apprentissage des comportements citoyens de connaissances et de culture.

Nous revendiquons un droit à l'éducation basé sur un accueil **dès l'âge de 2 ans lorsque les parents le souhaitent dans le cadre d'une scolarité obligatoire** jusqu'à 18 ans.

VIII – Précarité et chômage

Un taux de chômage à 8,4 % dans le département du Cher, plusieurs milliers en situation d'exclusion et de précarité.

- Le contrat de travail en CDI à temps plein doit être la norme.
- Les intérimaires et CDD employés pour surcroît d'activité doivent être embauchés en CDI, après deux ans de contrat intérim ou CDD, par l'entreprise utilisatrice.
- Le CNE doit être abrogé.

- Un service public national de l'emploi doit être créé, permettant l'égalité d'accès et de traitement des usagers.
- Une caisse nationale de protection sociale des chômeurs doit être instaurée. Elle sera financée par, les revenus du travail, les plus-values et les produits financiers.
- La mise en place du RMA est une attaque frontale contre les droits sociaux des salariés. C'est la mise en place de sous emplois au profit des employeurs contre l'intérêt des Rmistes.

IX – L'industrie

Ce sont 20.377 emplois dans le département du Cher. En recul de 13 % depuis 2001. La régression se poursuit à un rythme de 2 % par an.

1/ Le département du Cher dispose historiquement d'atouts techniques et industriels centrés autour de la mécanique, liés à la présence de grands établissements de l'aéronautique et de l'armement. Les restructurations intervenues dans ces deux secteurs d'activité depuis le début des années 90 ont entraîné une baisse de plus de 35% des emplois industriels sur le département.

Outre les conséquences industrielles et sociales prévisibles dans ces entreprises, les **contrecoups** se font lourdement ressentir chez les sous traitants.

Nous revendiquons la création d'un pôle public national de défense, seul capable de maintenir le potentiel industriel et humain nécessaire pour répondre d'abord aux besoins de nos armées et répondre aussi aux besoins civils.

2/ L'industrie du caoutchouc est également fortement menacée, par les stratégies de délocalisation de productions de l'entreprise Michelin, qui plan après plan, réduit fortement le potentiel de l'usine de St-Doulchard.

X – Le Commerce

Avec plus de 15.000 emplois, ce secteur qui représente 14 % de l'emploi salarié est marqué par une forte précarité.

-Depuis 3 ans, on note l'implantation importante d'enseignes nationales (franchisés, commerces associés, chaînes).

1/ Ce secteur est également en restructuration, avec l'implantation de magasins « hard discount » dans les principales villes du département.

Les stratégies des grands groupes (Carrefour, Casino...), tendent à mettre en concurrence les salariés des « hyper »

avec ceux des « hard discount » afin de tirer vers le bas les garanties sociales.

L'urgence d'avoir une activité syndicale plus soutenue et plus solidaire se fait plus que jamais ressentir.

2/ Les ouvertures dominicales, sauvages ou autorisées, se multiplient.

Le patronat en redemande et sollicite l'ouverture des magasins tous les dimanches.

Nous devons réaffirmer notre opposition au travail du dimanche pour les salariés du commerce et avancer nos revendications en matière de salaire et de temps de travail.

XI – Services Publics – Aménagement du Territoire

Les Services Publics

Les entreprises de services publics n'appartiennent ni à leurs agents, ni à leurs directions ni au gouvernement. Elles sont la propriété de la nation donc de chaque salarié, de chaque citoyen.

Nous rappelons notre opposition à toute nouvelle privatisation d'entreprise publique et à la poursuite des ouvertures de capital déjà engagées.

Mettre tout ou partie du capital de ces entreprises en bourse, c'est avant tout donner satisfaction à des marchés financiers qui montrent leur fragilité **et leurs exigences**, c'est léser les intérêts des usagers, des salariés et de la collectivité nationale.

L'Etat ne doit pas vendre ses actifs publics pour boucler ses fins de mois. La privatisation n'est bonne ni pour l'industrie ni pour les services publics, ni pour la démocratie.

Le pays a été privé dans la dernière période d'un véritable débat permettant d'élaborer, pour les services publics, les grandes lignes d'une politique d'évolution et de développement.

Or, dans une démocratie moderne, les usagers et les salariés doivent disposer de droits de propositions et de décisions.

Il s'agit donc pour nous d'organiser le débat et la mobilisation, avec les usagers les salariés et les élus locaux, pour définir ensemble les besoins et les conditions d'accès aux services et à leur gestions, quel que soit le lieu de résidence ou de travail.

Ne devons nous pas travailler plus, UD, UL et syndicats, à « inter- professionnaliser » nos actions ?

Enjeux et défis territoriaux

La réalité territoriale de notre département est marquée par de grandes inégalités liées aux politiques publiques, des stratégies des entreprises et des choix industriels.

- En matière de densité de population
- En matière d'accès aux services publics
- En matière d'emploi.

Pour les populations, une bonne politique d'aménagement du territoire doit permettre le libre choix du lieu de vie et de travail.

Aujourd'hui, le développement d'un territoire résulte de l'intervention simultanée d'une multitude d'acteurs publics ou privés (Union Européenne, Etat, Collectivités territoriales, Entreprises, CCI...).

S'agissant des transports, nous devons réaffirmer le droit et l'accès aux transports collectifs pour tous, cependant que des premières réponses sont apportées par le conseil général concernant la politique de dessertes sur le Département.

Qui plus est, au moment où les questions de développement durable font l'objet d'une multitude de colloque, il serait urgent de remettre sur les « rails » une vraie politique de fret ferroviaire, plutôt que de voir encore se développer les transports routiers accentuant pollution et insécurité.

Cette situation nouvelle est-elle suffisamment intégrée dans nos pratiques syndicales, pour à la fois revendiquer vers ces différents acteurs et peser sur leurs choix ?

XII - Protection Sociale Assurance Maladie URSSAF – CAF

Le MEDEF et le gouvernement veulent faire voler en éclats le système de protection sociale français mis en place par le Ministre du travail Ambroise Croizat (responsable de la Résistance, secrétaire général de la fédération CGT des Métaux et ministre communiste). C'est intolérable ! Le patronat, ses actionnaires, sont responsables de l'exploitation du travail salarié et du chômage.

Ils usent et gaspillent la santé des salariés au travail, dans la précarité et le chômage; ils doivent payer leurs dégâts et garantir la protection sociale intégralement. Ils doivent payer les retraites de ceux qu'ils ont exploités ou jetés à la rue! Ce n'est que légitime.

La croissance des dépenses de santé est dans la logique de la réponse aux besoins de santé de l'ensemble de la population.

La santé n'a pas de prix! Cette croissance peut être maîtrisée avec des politiques de prévention offensives au travail, pour les cancers et toutes maladies aujourd'hui décelables par des examens médicaux dans les entreprises pour les actifs et en dehors pour les retraités et

privés d'emploi, par la surveillance des postes de travail, par des veilles sanitaires...

Plaçons-nous dans la perspective de la reconquête de notre Sécu et des conditions de départ pour l'âge à la retraite avec l'esprit de sa création, avec un système solidaire assurant le minimum vital à tous dans le cadre des réalités et possibilités qu'offre notre temps.

Il faut développer :

- Le maintien à domicile avec les services à la personne digne de notre temps
- Des maisons de retraites médicalisées et dotées des moyens qu'offrent les possibilités actuelles à prix coûtants et mutualisés payables selon le quotient de revenu.

Santé

L'éradication d'un plus grand nombre de maladies, la réparation de handicaps, la prévention des risques, la recherche pour la santé, doit disposer des moyens nécessaires.

Oui la santé a un coût que les richesses immenses produites par les salariés permettent de payer pour peu qu'on les oriente non vers une minorité d'actionnaires mais vers la grande majorité de la population.

XIII – Droit à la retraite

➤ **Réaffirmons le droit à une retraite pour tous les salariés, dès l'âge de 60 ans.**

➤ **Un taux de remplacement au minimum de 75 % pour une carrière complète quel que soit le régime et reposant sur l'ensemble de la rémunération.**

➤ **Aucune pension inférieure au SMIC.**

➤ **Le maintien et l'amélioration des régimes particuliers et spéciaux**

➤ **Dans le régime général, le calcul de la pension sur les 10 meilleures années.**

➤ **Dans la Fonction Publique, 75 % de la rémunération de fin de carrière.**

-O-O-O-O-O-O-O-O-O-O-O-O-O-O-O-O-

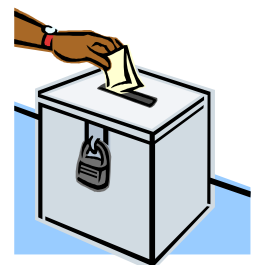
RAPPEL DES CONDITIONS DE MANDATEMENT

Les voix au Congrès seront calculées en fonction des cotisations versées au titre de l'année 2006, soit :

1 voix pour 10 cotisations réglées.

Pour les bases nouvelles en 2007, les voix seront calculées sur la base des cotisations versées au 30 octobre 2007 à raison d'une voix pour 10 cotisations.

La Commission Exécutive de l'Union Départementale soumet les documents contenus dans ce bulletin à discussion des syndicats.



Pour développer les luttes et peser efficacement face aux enjeux sociaux de notre temps, la condition incontournable est le renforcement de la CGT

Le renforcement de la Cgt est une des questions stratégiques essentielles pour résister aux offensives du capitalisme ultralibéral, transformer le travail et la société.

Pour cela, il faut franchir un cap significatif dans la syndicalisation des salariés à la Cgt.

Les délégués au Congrès de l'Union départementale des 16 et 17 février 2005, s'inscrivant dans l'objectif du million d'adhérents au plan national avaient voté l'objectif de gagner 1000 nouveaux syndiqués sur notre département. Force est de constater que nous n'y sommes pas parvenus.

Certes des adhésions ont lieu, des expériences de syndicalisation en nombre sont constatées mais elles sont le fait d'une minorité de syndicats de et de militants. La stagnation de nos forces reste la réalité.

Il n'en demeure pas moins que le nombre de syndiqués est déterminant pour :

- être efficace et atteindre tout objectif de rassemblement et de mobilisation ;
- faire face aux campagnes visant à semer le doute, la résignation ou la division ;
- construire démocratiquement des revendications en prise avec les réalités et répondant aux besoins fondamentaux de tous.

Etre fort partout

Si nous parvenons en France et en particulier dans le Cher à faire preuve d'une certaine capacité de mobilisation, les enseignements des luttes mettent en évidence qu'elles pourraient être d'un tout autre niveau si le nombre de nos adhérents était plus élevé et si la CGT était implantée dans tous les bassins d'emploi et toutes les professions.

Le passage du cap des 700 000 syndiqués à la CGT donne de la crédibilité à la démarche de renforcement et appelle à ce que tous les syndicats et les organisations s'y consacrent avec force et de façon continue. De même ils doivent tout mettre en oeuvre pour la continuité de l'adhésion syndicale lors du passage à la retraite.

Le redéploiement des forces de la Cgt

Avec les restructurations industrielles en particulier dans les industries d'armement et la métallurgie, des bases syndicales historiques ont vu leurs effectifs syndicaux se réduire. Les fermetures d'entreprise ont entraîné la disparition des syndicats qui y étaient implantés.

De nouvelles bases se sont créées dans des secteurs en développement où la Cgt était traditionnellement peu présente (commerce, transport, petites entreprises).

Le déploiement de la Cgt vers les secteurs où notre présence syndicale est trop faible (zones d'activité autour des principales villes du département) voire quasiment absente comme dans le nord du Cher est une absolue nécessité et implique la mobilisation de toutes nos organisations et notre corps militant.

En effet, une Cgt présente et active partout est une condition pour être plus forts dans chaque entreprise.

Cela implique que l'ensemble des syndicats s'engage dans les plans de travail élaborés par les Unions locales en consacrant plus de temps dans leur activité pour :

- déployer la Cgt vers toutes les composantes et diversités du salariat, en particulier vers les petites entreprises ;
- pérenniser la syndicalisation y compris dans la situation de mobilité grandissante des salariés par un travail de contact permanent sur le terrain.

La démocratie syndicale, condition du renforcement de la Cgt

La démocratie syndicale est le fondement de notre démarche syndicale. C'est elle qui donne envie de rencontrer le syndicat, de s'y investir.

Malgré le développement de l'individualisme et la persistance de comportements délégataires, les salariés actifs, privés d'emploi et retraités cherchent à rompre leur isolement comme en témoigne le renforcement constant du syndicat actif multi professionnel.

RACISMES – IMMIGRATION – NOUVELLES SOLIDARITES

Aborder cette question doit amener les militants à s'interroger sur les effets que pourraient avoir dans leur entreprise l'engagement de la CGT, de leur syndicat dans un combat contre le racisme et toutes les formes de discriminations raciales.

Malgré les nombreuses campagnes et l'engagement de la CGT, certains pensent encore que c'est se couper du reste du salariat que de défendre les salariés discriminés.

Depuis ses origines, le mouvement syndical s'est fermement engagé dans la lutte contre toutes les formes de racisme. C'est son action dans l'évolution du droit du travail, la négociation collective, la gestion de la protection sociale, le logement qui a fait avancer l'égalité des droits et la reconnaissance de la diversité.

Aujourd'hui, nos organisations souhaitent affirmer leur volonté commune de faire preuve d'une vigilance de tous les instants sur les lieux de travail comme dans la Société. Il s'agit de refuser des comportements qui mettent en péril le principe fondamental de notre action, la Solidarité.

Que deviendrait en effet l'action syndicale si le racisme, tel un cancer, devait détruire la cohésion des salariés et toute possibilité d'organisation ?

Avec l'accession de Sarkozy à la Présidence de la République, une des premières mesures concerne la création d'un Ministère de l'Immigration et de l'Identité Nationale et la mise en œuvre de la politique d'immigration des quotas.

Il faut rappeler que cette politique s'inscrit dans la promesse faite en direction de l'électorat de FN.

De fait, elle vise à dresser les salariés et les peuples les uns contre les autres, à la mise en concurrence au niveau national et international, diviser pour que règne les profits. Pour ce faire, la méthode employée sous le masque de la démagogie et du populisme n'est pas sans rappeler le processus de fascisation engagé dans le contexte de la crise générale des années 30, dicté par « l'oligarchie financière ».

Pour le MEDEF, l'immigration a depuis longtemps constitué un moyen dans sa course effrénée à la baisse des coûts salariaux et pour s'affranchir de tous les droits sociaux gagnés par les luttes.

La désignation de l'immigré comme bouc émissaire, le racisme et la xénophobie font partie des moyens banalisés pour dresser les salariés entre eux contre leurs intérêts de classe. Cette campagne n'est pas sans résultat : le racisme est très présent dans les entreprises, y compris dans nos rangs.

Les causes réelles de l'immigration sont à mettre en rapport avec le sous-développement, le pillage des richesses de pays du Sud, notamment en Afrique, orchestré par les Bouygue, Bolloré, Total, etc...

La CGT dénonce les mesures discriminatoires visant à mettre en cause tous les droits fondamentaux des immigrés, cela va jusqu'au droit au regroupement familial avec un test ADN normalement réservé aux affaires criminelles et à la recherche scientifique.

La stratégie patronale de mise en concurrence des salariés s'appuie sur le développement des délocalisations se traduisant par la surexploitation des salariés dans leur pays d'origine en Europe comme dans le monde avec en prime le dumping social et environnemental bafouant les droits élémentaires notamment ceux des enfants.

La politique de délocalisation des groupes provoque le chômage et un recul des droits sociaux sans précédent dans les pays d'accueil.

Le mouvement de solidarité avec les sans papiers et leurs familles a révélé le système patronal visant à recruter des sans papiers parce que sans papiers.

Effectivement, 90 % des sans papiers ont un emploi, paient des impôts et la sécurité sociale, notamment dans le Bâtiment qui connaît « une pénurie de maçons » et la sous-traitance en cascade, l'Hôtellerie, la Restauration et l'Agriculture.

Le recours patronal à la main d'œuvre des sans papiers a pour finalité d'une part d'avoir sous la main des salariés taillables et corvéables et d'aggraver brutalement les conditions de travail et de niveaux de salaire pour l'ensemble des salariés.

Quelle solidarité contre la mise en concurrence et la xénophobie ?

Nous réaffirmons que la France que nous voulons c'est une république laïque qui accueille dans la réalité des droits et le respect de la règle commune la diversité de ceux et celles qui y vivent. Cette diversité pourrait et devrait constituer un enrichissement humain mutuel des populations concernées.

Cependant, gagner une mobilisation des salariés à la hauteur des enjeux demeure un défi à gagner, celui de la Solidarité des intérêts de classe.

L'UD-CGT du Cher s'est engagée dans le soutien de la lutte des sans papiers, notamment en répondant à l'appel de la CGT Buffalo-Grill qui a abouti à la régularisation de salariés sans papiers par le Préfet.

L'UD-CGT du Cher s'engage à la prise en compte de l'exigence de régularisation des salariés sans papiers pour gagner l'égalité des droits pour l'ensemble des salariés et à s'en donner les moyens spécifiques.



CHRONIQUES ET TÉMOIGNAGES.

Jusqu'en décembre 2008, en accord avec la C E de l'UD, le Collectif « 18 » de notre Institut CGT d'Histoire Sociale en Région Centre publie des chroniques et témoignages de cette période intense de luttes qui a connu des occupations d'usines dans notre département comme partout en France afin d'obtenir satisfaction aux revendications essentielles, comme l'augmentation du SMIG (aujourd'hui le SMIC) et les salaires, la reconnaissance des qualifications, le droit à la formation professionnelle, la reconnaissance du droit syndical à l'entreprise et du droit à l'information syndicale, la réduction du temps de travail ...

Commémorer Mai et Juin 68, les luttes et leurs acquis, n'est pas une affaire d'anciens combattants qui raconteraient leurs histoires vécues. Notre but est au contraire de ne pas être des « passésistes », mais d'éclairer pour servir le présent sur ce que furent ces luttes avec tous leurs aspects et de montrer qu'il y a aujourd'hui des perspectives nouvelles à combattre les mesures Sarkozy/Medef qui veulent effacer par décrets et lois les acquis de 36, de la Libération, de 68 et de 82. Sarkozy candidat, lui-même a déclaré : « il faut balayer 68 » !!! Aujourd'hui il est relayé par L. Parizot, la patronne des patrons, son gouvernement et la majorité parlementaire avec quelques soudoyés du PS.

Leurs volontés et vite, tout « libéraliser » en se débarrassant de tout ce qui gêne et la mise en place de mesures pour ce faire, ceci en cohérence :

- ♦ Affaiblissement du code du travail, institution d'un contrat unique ...
- ♦ Disparition progressive des « charges » sociales patronales,
- ♦ Franchise médicale en faisant payer les malades victimes pour la majorité de leurs conditions de travail et de leur exploitation à l'entreprise.
- ♦ Mise en place d'une TVA dite mensongèrement « sociale ».
- ♦ Saborder la Sécu, pour, à terme ne conserver que la CMU, l'essentiel de la protection sociale étant payée par les seuls salariés qui le pourront comme aux USA, auprès d'assurances privées,
- ♦ S'attaquer aux prétendus « privilèges » que seraient les régimes spéciaux pour mieux encore s'attaquer au régime général des retraites et pensions.
- ♦ « Ratiboiser » la fonction publique et les statuts servant de référence aux salariés français, en remplissant cet autre objectif de privatiser ce qui reste de service public de rentable, après le Gaz de France bradé à Suez, EdF, la Poste, la SNCF, l'ANPE

1968 n'est pas tombé comme « un cheveu sur la soupe » ! Si les étudiants ont pu servir de détonateurs, il ne faut pas oublier que ces luttes avaient été fortement entamées en 1967 par la classe ouvrière contre un régime gaulliste des plus autoritaires et anti-démocratique, faisant sonner la charge des CRS en réponse aux revendications des salariés dont le ras-le-bol s'exprimait un peu partout en France, par des grèves, dans le Cher y compris !

Notre ami Maurice Renaudat, fondateur de notre Institut, alors Secrétaire Général de notre UD va commencer cette chronique qui sera suivie d'autres témoignages. Vous pourrez réagir en nous écrivant ou sur le site de l'UD dès novembre prochain.

Guy Quenet
Animateur du Collectif « 18 » de l'IHS CGT Centre

Commémoration des luttes sociales de mai et juin 1968

Appel à prêt d'archives

Communiqué du collectif 18 de l'Institut d'Histoire Sociale de la Région Centre CGT

Le collectif et les principaux acteurs, militants et dirigeants du Cher de la CGT de cette époque vont travailler dès octobre prochain à toute une série d'initiatives en accord avec la Commission exécutive de l'Union départementale CGT :

Expositions départementale et locales, tract, plaquettes, conférence débat en lien avec l'actualité en direction des syndiqués, des établissements d'enseignement du département (collège, lycées, IUT, grandes écoles...).

Nous faisons appel à tous les camarades qui auraient en leur possession des archives personnelles journalistiques, photographiques ou vidéo, à titre de prêt. Elles leur seront restituées dès exploitation. Nous lançons aussi un appel à témoignages ou mémoires écrites.

Le collectif se met à disposition pour enregistrer des témoignages !

S'adresser à : **Collectif du Cher de l'IHS Région Centre**, 8, place Malus 18000 BOURGES

Tel 02 48 21 24 79, fax 02 48 21 24 89, courriel cgt.ud.cher@wanadoo.fr

Chronique des événements de 1968

1^{er} épisode

13 mai 1968

C'est le dixième anniversaire de l'émeute des factieux à Alger, émeute qui déclencha le processus de prise du pouvoir par de Gaulle. Un anniversaire qui donna naissance au mot d'ordre « 10 ans ça suffit », clamé dans toutes les manifestations.

Ce printemps 1968 était agité par des revendications et des manifestations étudiantes. Au lendemain du 1^{er} mai qui vit défiler 100.000 manifestants à Paris, le gouvernement dirigé par Georges Pompidou fit fermer la faculté des Lettres de Nanterre, investir le quartier Latin et occuper la Sorbonne par les forces de police.

Les heurts étaient violents avec les étudiants alors que des éléments gauchistes avaient pris la direction de l'UNEF et du SNE Sup (Syndicat National de l'Enseignement Supérieur). Les gauchistes qui, depuis, ont troqué leur col mao (admirateurs de Mao Tsé-Tong) contre les costumes trois pièces de bourgeois bien pensants, prétendaient alors que la situation était révolutionnaire, que tout était possible. Au soir du vendredi 10 mai, 500.000 étudiants manifestent sans incidents Place Denfert-Rochereau. Après cette démonstration réussie, quelques milliers d'entre eux décident de reprendre le quartier Latin occupé par la police et se heurtent aux brigades spéciales de répression. La rue Gay Lussac est le théâtre d'événements extrêmement violents. On compte des centaines de blessés. La CGT décide de réagir. Elle propose à la CFDT, à la FEN, à l'UNEF, au SNES Sup (les dirigeants de FO étant introuvables) d'appeler les salariés à une grève générale pour le lundi 13 mai.

Les Unions Départementales sont tenues au courant par la Confédération. Le samedi matin j'invite la CFDT, FO, la FEN à nous rencontrer Place Malus. FO ne vient pas, mais avec la CFDT et la FEN nous lançons l'appel à la grève pour le 13 mai. L'après-midi du samedi, les ronéos tournent pour imprimer les tracts à distribuer le lundi matin. Je vois soudain arriver un groupe de personnes qui demandent si FO est signataire de l'appel. Elles souhaitent que le sigle FO soit ajouté et décident d'aller chercher la signature de leur secrétaire départemental qui n'a pas donné signe de vie. Signature que nous ajouterons dans le communiqué donné à la presse. Les militants CGT sont convoqués pour le dimanche matin à la Bourse du Travail.

Dimanche 12 mai, Jacques Rimbault m'informe qu'une réunion des partis de gauche se tient au siège de la fédération. J'y passe pour connaître leur état d'esprit. Il est bon. Un communiqué commun soutiendra l'appel à la grève.

Il faisait beau ce matin là et en me rendant à la réunion de la Bourse du Travail, je pensais que le soleil inciterait les camarades à rester dans leur jardin. C'est une bonne surprise qui m'attendait, le café coopératif était archi plein de militants venus aux informations et repartant avec les tracts à distribuer le lendemain.

Lundi 13 mai, la place Séraucourt accueille les gros bataillons de grévistes venant des entreprises et des administrations, tandis que lycéens et collégiens se rassemblent devant la Maison de la Culture. Nous serons bientôt plus de 3.000 à défiler ensemble dans les rues de Bourges. D'autres manifestations ont lieu à Vierzon, St-Amand, St-Florent, La Guerche.

Le succès de la grève appelle des questions sur la suite à donner. Il y a tant de comptes à mettre à jour, patronat et gouvernement répondant depuis des années par le mépris aux revendications. Alors que j'en parle avec les camarades, Gabriel Monnet, Directeur de la Maison de la Culture m'informe que la Maison est en grève et m'invite à lui rendre visite dans le courant de l'après-midi. Gabriel Monnet jouissait d'un grand prestige dans les milieux progressistes de Bourges, alors qu'une minorité bien pensante trouvait que certains spectacles étaient subversifs ou trop d'avant-garde. Cette minorité avait l'oreille du maire et obtint que Boisdé dénonce les conventions liant la Ville à la Maison de la Culture. Une conséquence de la grève de mai 68 qui entraîna le départ de Gabriel Monnet vers Nice. Mais en cet après-midi du 13 mai l'aventure commence à la Maison de la Culture. Tout le monde est en grève à l'initiative du Directeur. Pourquoi ? pour soutenir les étudiants. Jusqu'à quand ? aussi longtemps que les étudiants seront en grève. Lorsque je fais remarquer que le personnel de la Maison a également des revendications, la question est éludée, ce n'est pas le but de la grève. Mme Monnet opine lorsque je fais remarquer que faire grève, c'est accepter une perte de salaire, que les étudiants qui ont des parents pour les soutenir peuvent faire grève longtemps. Est-il bien prudent d'affirmer, dès le début, que l'on fera grève aussi longtemps que les étudiants, car les membres du personnel ont, eux, des enfants à nourrir. Je pose des questions auxquelles personne n'a pensé. On me rassure et m'abreuve de whisky. Les premiers grévistes du Cher sont décidés à aller jusqu'au bout. 20 ans plus tard, Gabriel Monnet a raconté : « Écoutant la radio sur le mouvement des étudiants parisiens, je me suis dit qu'il fallait réagir et s'associer au mouvement : j'ai décidé de mettre en grève la Maison de la Culture ».... « Vous vous rendez compte, le patron de la Maison de la Culture disant à son personnel « mettez-vous en grève ». C'est bien l'impression que j'avais eu cet après-midi du 13 mai 68. Les salariés de la Maison de la Culture n'étaient pas en grève pour leurs revendications, mais par solidarité envers les étudiants parisiens et sur ordre de leur Directeur.

Que des salariés se mettent ainsi en grève, qu'ils aient manifesté si nombreux étaient les signes indicateurs que le 13 mai aurait des lendemains.

A suivre le mois prochain



Le 18 octobre 07: Nous avons tous des raisons d'être dans l'action !

Dans toutes les entreprises, la situation des salariés se dégrade : salaire, qualité de l'emploi, conditions de travail, déroulement de carrière, précarité... Dans le même temps, le nombre de chômeurs ne diminue pas, par contre ils sont de moins en moins nombreux à être indemnisés. Les retraités voient leur pension fondre comme neige au soleil. Le logement, les transports, se faire soigner, coûtent de plus en plus chers et donc sont de moins en moins accessibles à tous.

Aujourd'hui, le gouvernement Sarkozy, à travers les différentes mesures annoncées, ne va rien régler. C'est une déclaration de guerre au monde du travail :

- ✓ **Travailler plus, cotiser plus longtemps, pour une retraite identique.**
- ✓ **La rupture du contrat de travail doit être simplifiée : on vous licencie un point c'est tout !**
- ✓ **Chômage : sanctions à ceux qui refusent 2 offres d'emploi. Tu es chômeur, tu dois accepter n'importe quel travail à n'importe quel salaire !**
- ✓ **La Sécurité Sociale : si vous la voulez, il faut la payer et les idées ne manquent pas : franchises non remboursables par les mutuelles, TVA sociale.**
- ✓ **Les Hôpitaux : des entreprises comme les autres. Pas d'argent, pas de soins.**
- ✓ **Fonction publique : non remplacement d'un fonctionnaire sur 3. Casse du statut.**
- ✓ **Fini le Service Public : ils veulent tout brader au Privé, GDF, l'éducation nationale...**

Et ce qui est intolérable pour le gouvernement ce sont les injustices. Il y a en France des privilégiés ! Mais attention, ne vous méprenez pas, ce ne sont pas les patrons mais tous ceux qui bénéficient des **régimes spéciaux de retraite**. Rappelons-nous, il n'y a pas si longtemps, nous étions tous à 37 ans et demi. C'est le décret Balladur qui a décidé en plein mois de juillet de passer le privé à 40 ans ! Donc, aujourd'hui, il veut casser les régimes spécifiques pour ensuite rallonger le nombre de cotisations pour tous et par conséquent retarder le départ à la retraite à 62 ans comme le réclame le Medef.

SOYONS CLAIRS : quel que soit le sujet, le gouvernement veut faire payer le monde du travail. Par contre, les cadeaux se multiplient pour le patronat !

De plus, pour que le monde du travail ne lui pose pas trop de problèmes, il casse tous les droits : réécriture du Code du Travail, attaque des Conseils des Prud'hommes, droit de grève remis en cause et le patronat, dans les entreprises, se trouve renforcé pour bafouer les droits des salariés et pour s'en prendre aux élus et mandatés.

NOUS AVONS LA FORCE DE LES ARRETER ! POUR CELA, IL FAUT EVITER LES PIEGES TENDUS !

Ne nous laissons pas diviser ! Que l'on soit du public ou du privé : emploi, salaire, Sécurité Sociale, Retraite... nous voulons tous un juste retour de notre travail.

Nous avons des priorités différentes dans les revendications. Ce n'est pas un problème : posons-les ensemble ! Sinon, les uns après les autres, on va y passer !

Le gouvernement ne cesse d'ouvrir des chantiers. Il fixe d'entrée l'ordre du jour, le calendrier et sa décision. Il appelle cela des négociations. Si les organisations syndicales, avec les salariés, les privés d'emploi, les retraités n'interviennent pas, le gouvernement va tout faire passer !

LE MONDE DU TRAVAIL A BESOIN DE S'UNIR !

Sur notre département, la CGT et la FSU appellent à faire du 18 octobre une journée d'action, de grève et de manifestations interprofessionnelles.

Décidez, dans chaque entreprise, l'action de grève le 18 Octobre 07, à partir de vos revendications et ensemble manifestons !

MANIFESTATIONS à :

BOURGES	10 h 30	– Place Séraucourt
VIERZON	10 h 30	– Forum République
ST-AMAND	10 h 30	– Rond Point des Fusillés



FORMATION SYNDICALE
RAPPEL des STAGES

Dépôt des congés éducation
UN MOIS avant auprès des employeurs

FORMATEURS

du 15 au 19 Octobre 07

CHS CT (2^{ème} mandat) du 5 au 7 Novembre 07
sur le thème du Harcèlement

NIVEAU 2 1^{ère} Partie

du 3 au 7 Décembre 07

PRESERVATION des ARCHIVES SYNDICALES

du 26 au 28 Novembre 07 à VIERZON (Auberge de Jeunesse)

Programme :

- ♦ Présentation de l'IHS par Robert AUVITY
- ♦ Objectifs et fonction de la préservation des archives
par Claude JEAY, Directeur des Archives du Cher.
Le thème sera développé aux Archives du Cher à Bourges avec visite commentée.
- ♦ Les archives orales par Maurice BISAUULT.
- ♦ Les archives photos et audiovisuelles par J. Pierre LEBAS
- ♦ Travaux de groupe (méthodes de classement des archives syndicales)
- ♦ Mise en situation autour d'un sujet.



APPEL
de la Commission
Financière
et de Contrôle de l'UD

Dans le numéro précédent, la Commission Financière alertait les syndicats de la situation délicate des comptes de l'UD.

En effet, à fin septembre 2007, beaucoup de syndicats n'ont toujours pas réglé de cotisations à CoGéTise.

Nous renouvelons donc notre appel à tous les trésoriers(ères) d'effectuer rapidement un règlement auprès de CoGéTise, même si le syndicat n'a pas reçu de numéro de code. (Conserver une copie de vos règlements).

Merci d'avance à vous toutes et tous.

Rappel Infos Rappel Infos Rappel Infos Rappel Infos

● **CONGRES de l'UD des 20 et 21 Novembre 2007**

➤ **Secrétaires de Syndicats, pensez à désigner les délégués qui assisteront au Congrès et de retourner les inscriptions auprès de l'UD le plus rapidement possible.**

● **RENCONTRE-DEBAT SUR LE HARCELEMENT AU TRAVAIL** Organisée par l'UL de Bourges

LUNDI 26 NOVEMBRE 07 Espace Marcel Basculard – Rte de Guerry à Bourges

1^{ère} partie de 14 h à 17 heures : Demi journée d'Etude

- > Comment reconnaître et définir « le harcèlement moral et sexuel au travail » ?
- > Où s'adresser pour dénoncer et faire reconnaître le harcèlement ?
- > Comment agir et se défendre ?
- > Tribunaux compétents pour juger.

Destinée : Aux secrétaires de syndicats
Aux élus et mandatés(ées)
Aux syndiqués(ées)

2^{ème} partie : FORUM PUBLIC à partir de 17 h 30

Ouvert à toutes et tous.

✂ Inscription à la demi-journée d'Etude auprès de l'UL - 5 Bd Clémenceau – 18000 BOURGES